## République Française Département des Hautes-Alpes

Technique, Environnement & Développement Dura ble

AR PREFECTURE

005-240500439-20161221-2016\_107-DE Regu le 04/01/2017



## <u>DELIBERATION</u> <u>N°2016-107 du 21 décembre 2016</u>

<u>OBJET</u> - CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE SECOURS DE LA GRAVE/ VILLARD D'ARENE : ACQUISITIONS FONCIERES

Rapporteur : M. Sébastien FINE

Le 21 décembre 2016 à 17h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 15 décembre 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents: 29

Nombre de pouvoirs : 3

M. Roger GUGLIELMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: M. Gérard FROMM, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA (à partir de 17h14), Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER (sauf pour la délibération 2016-117), Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE (sauf pour les délibérations 2016-118 et 2016-119), M. Jean-Louis CHEVALIER (sauf pour les délibérations 2016-114 incluse à la délibération 2016-117 incluse), M. Pierre LEROY, M. Philippe MICHELON, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir :

Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI

M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIELMETTI

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Briançonnais est compétente, de par ses statuts en matière de « Service d'incendie et de secours : gestion et financement », à ce titre elle assure également pour le compte du Service Départemental d'Incendie et de Secours la réalisation des Centres d'Incendie et de Secours.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L5211-37,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2014-72 en date du 17 juin 2014 fixant le prix d'achat des parcelles à 2€ / m²

Vu l'avis du service France Domaine en date du 19 septembre 2016 estimant la valeur vénale des parcelles à 5€ / m²,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 octobre 2016.

**Considérant** l'inadaptation du Centre d'incendie et de Secours actuel de la Commune de La Grave et la nécessité de construire un nouveau Centre desservant les Communes de La Grave et Villar d'Arène,

005-240500439-20161221-2016\_107-DE Regu le 04/01/2017

Regul Te 0470172017

**Considérant**, afin de mener à bien cette opération, la nécessité de procéder à l'acquisition des parcelles privées situées dans l'emprise du projet, cadastrées E 1779, 1780, 1784, 1785

## Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- ABROGE la délibération du Conseil Communautaire n°2014-72 en date du 17 juin 2014,
- AUTORISE M. le Président ou son représentant à engager toute diligence nécessaire pour formaliser l'acquisition des parcelles cadastrées section E, n°s 1779, 1780, 1784 et 1785;
- FIXE le prix d'achat à 5€ / m², pour les parcelles suivantes:

Parcelle	Surface	5 €/m² (hors frais notariés)
E 1779	109	545
E 1780	304	1520
E 1784	543	2715
E 1785	64	320
Total	1020	5100

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Date affichage: 0 4 JAN 2017

